

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT - LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE
 Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
 Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :
 au Ministère d'État

ADMINISTRATION :
 à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.
 S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine concernant le relèvement de certains droits spécifiques.
 Arrêté municipal concernant la circulation des véhicules dans la partie du Boulevard des Moulins comprise entre les Boulingrins et l'Avenue Saint-Laurent.
 Arrêté municipal concernant le prix du pain.

JUSTICE :

Instructions de M. le Directeur des Services Judiciaires à M. le Procureur Général au sujet des cours pratiqués dans le commerce.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

VARIÉTÉS :

En Vacances. — Les Routes de France, par Robert Delys.
 Les Vertus des Plantes, par Serge Davril.

PARTIE OFFICIELLE

ORDONNANCES SOUVERAINES

N° 490.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
 PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article 21 de l'Ordonnance Constitutionnelle du 5 janvier 1911, modifiée par l'Ordonnance Souveraine du 18 novembre 1917;

Vu l'article 18 de la Convention douanière Franco-Monégasque du 10 avril 1912, promulguée par l'Ordonnance du 19 avril 1914;

Vu Notre Ordonnance du 21 mai 1924;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

Les taxes, droits et impôts énumérés ci-dessous sont modifiés ainsi qu'il suit :

Droit statistique sur les alcools dénaturés	hectolitre d'alcool pur.	1 ^{fr} 50
Impôt sur l'acide stéarique et autres matières à l'état de bougies ou de cierges	les 100 kilogs.	120 »
Impôt sur les briquets :		
a) N'ayant pas plus de 10 centimètres :		
Métal commun	l'unité.	12 »
Argent		30 »
Or ou platine		120 »
b) Ayant plus de 10 centimètres :		
Métal commun	l'unité.	30 »
Argent		60 »
Or ou platine		240 »
Impôt sur les cartes à jouer :		
a) Jeux au portrait français de 36 cartes et au-dessous :		
ordinaires	le jeu.	4 ^{fr} 50
de cercles		9 »
De plus de 36 cartes :		
ordinaires	le jeu.	7 50
de cercles		15 »

b) Jeux au portrait étranger, quel que soit le nombre de cartes :

ordinaires	le jeu.	7 ^{fr} 50
de cercles		15 »
Impôt sur la chicorée et autres succédanés du café	les 100 kilogs.	180 ^{fr} »
Droit de garantie :		
Ouvrages en platine et métaux assimilés	l'hectogramme.	225 ^{fr} »
Ouvrages en or		225 »
Ouvrages en argent		12 »
Droit d'essai :		
Ouvrages en or ou en platine :		
Essai au touchau, par décagramme ou fraction de décagramme		0 ^{fr} 30
Essai à la coupelle, par opération		9 »
Ouvrages en argent :		
Essai au touchau, par hectogramme jusqu'à 400 grammes		0 ^{fr} 60
Par objet de plus de 400 grammes		2 40
Essai à la coupelle, par opération ou par la voie humide		2 40
Taxe de consommation sur les capsules et autres récipients d'acide carbonique liquide dosés pour la gazéification d'une bouteille ou d'un siphon et importés d'un pays étranger autre que la France :		
Par 10 grammes ou fraction de 10 grammes d'acide carbonique liquide		0 ^{fr} 12
Droit de consommation sur :		
Café en fèves et pellicules	les 100 kilogs.	180 ^{fr} »
Café torréfié ou moulu		240 »
Cacao en fèves et pellicules		120 »
Cacao broyé et beurre de cacao		150 »
Chocolat contenant plus de 55 % de cacao		150 »
Chocolat contenant 55 % ou moins de cacao		80 »
Chocolat au lait contenant au plus 10 % de cacao		15 »
Poivre, piment et produits d'imitation contenant du poivre ou du piment		620 »
Amomes et cardamomes, cannelles, giroffes, cassia lignea et muscades en coques		240 »
Muscades sans coques et macis		360 »
Vanille		480 »
Thé, y compris les fleurs et boutons		240 »

ART. 2

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le quatre septembre mil neuf cent vingt-six.

LOUIS.

Par le Prince :
 Le Secrétaire d'Etat,
 FR. ROUSSEL.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Nous, Maire de la Ville de Monaco, Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles ;
 Vu l'Ordonnance Souveraine du 11 juillet 1909, sur la Police Municipale ;
 Vu la Loi Municipale du 3 mai 1920 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

La circulation des véhicules de toute sorte est interdite pendant la durée des travaux de rechargement et de canalisations effectués dans la partie du boulevard des Moulins comprise entre les Boulingrins et l'avenue Saint-Laurent.

ART. 2.

Les infractions au présent Arrêté seront punies conformément à la loi.

Monaco, le 9 septembre 1926.

Le Maire, ALEX. MÉDECIN.

Nous, Maire de la Ville de Monaco, Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles ;
 Vu l'Ordonnance Souveraine du 11 juillet 1909, sur la Police Municipale ;
 Vu la Loi Municipale du 3 mai 1920 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

A dater du 15 septembre 1926, le prix de vente du pain est fixé comme suit :

Pain de consommation courante, long. 0.30 à 0.70, du poids maximum de 1 k. 200, le kilog.	2 ^{fr} 55
Pain dit « flûte », la pièce de 330 grammes au minimum	1 ^{fr} 35
Pain dit de « fantaisie », le kilog.	2 ^{fr} 90

ART. 2.

Les dispositions des Arrêtés antérieurs concernant le prix du pain, non contraires au présent Arrêté, sont maintenues.

Monaco, le 14 septembre 1926.

Le Maire : ALEX. MÉDECIN.

JUSTICE

La Direction des Services Judiciaires vient d'adresser au Parquet Général les instructions suivantes :

10 septembre 1926.

Le Secrétaire d'Etat, Directeur des Services Judiciaires, à Monsieur le Procureur Général près la Cour d'Appel.

Le renchérissement du coût de la vie fait au Parquet Général une obligation de rechercher si les cours pratiqués dans le commerce correspondent à

ceux qu'aurait déterminés le libre jeu de la loi de l'offre et de la demande.

Il ne s'agit assurément pas de prendre des mesures arbitraires. Mais la Justice doit concourir, dans les limites légales, à protéger le consommateur contre les agissements illicites des producteurs et des intermédiaires.

J'ai, en conséquence, l'honneur de vous prier, au cas où une infraction caractérisée vous serait révélée par une enquête, d'ouvrir immédiatement une information.

Vous voudrez bien me rendre compte des affaires engagées en conformité de cette instruction.

*Le Secrétaire d'Etat,
Directeur des Services Judiciaires,
(Signé :) FR. ROUSSEL.*

ÉCHOS & NOUVELLES

Dans son audience du 11 septembre 1926, le Tribunal Correctionnel a prononcé les jugements suivants :

B. M.-E., domestique, née le 23 avril 1903, à Verone (Italie), demeurant à Monte-Carlo. — Suppression d'enfant : deux ans de prison avec sursis.

Y. J., manœuvre, né le 25 août 1898, à Bastideta, province de Lerida (Espagne), demeurant à Nice. — Vol : trois mois de prison.

VARIÉTÉS

EN VACANCES

Les Routes de France

Elles sont les plus belles du monde, les vieilles routes de France, jadis si gaies, semées d'auberges où éclataient les rires des rouliers et jalonnées de tournebrides où l'on vidait un dernier verre de vin mousseux — le coup de l'étrier — avant de remonter dans la diligence-tortue.

A l'heure actuelle, mises bout à bout, les routes nationales formeraient une piste magnifique de plus de 40.000 kilomètres et les routes départementales une chaussée de 19.000 kilomètres, à laquelle on pourrait ajouter les 507.000 kilomètres de chemins vicinaux dont bien des pays d'Europe se contenteraient volontiers pour leur réseau de premier ordre.

Bien loin après la route française se classent la route suisse, la route belge et la route anglaise.

L'avantage du service de communication que nous avons perdu avec le développement du chemin de fer, nous le regagnons avec la route de terre ressuscitée.

Car elle ressuscite et reprend sa vitalité d'autan grâce à la bicyclette et à l'automobile. Ce n'est pas un retour de jeunesse, un été fugitif de la Saint-Martin ; c'est une maturité pleine de vigueur et désormais à l'abri des somnolences.

De nouveau, les paysans qui ne voyaient plus personne sur la route, la voient s'animer comme au temps jadis. La grande route nationale, avec sa chaussée bien lisse, sa rangée d'arbres systématiques, ses fossés gazonnés où il fait si bon s'asseoir à l'ombre quand le soleil de midi brûle la poussière de la chaussée, la route nationale redevient populaire. Le chemin de fer banal a cessé d'être le maître despotique de nos déplacements.

L'auto, qui a fait ce miracle, a cependant tou-

jours ses détracteurs dans nos campagnes. C'est qu'on n'y fait pas la distinction entre le touriste et le « brûleur » de kilomètres, qui est un danger public quand il n'est pas lui-même la première victime de sa fièvre de vitesse. La puissance aveugle de l'automobile de course laissée aux mains d'un casse-cou qui s'efforce de lutter de vitesse avec les trains les plus rapides, légitime toutes les craintes et toutes les malédictions. Mais ceux qui pratiquent l'automobilisme en gens avisés, pour leur agrément et celui de leur famille, doivent être les bienvenus, parce qu'eux et aussi le bicycliste le plus modeste, qui fut le précurseur du tourisme français, font renaître la vie sur les magnifiques artères de la province et contribuent à mettre en valeur le pittoresque si varié dont notre pays si peu connu, ignoré de nous-mêmes, surabonde.

Grâce à eux, on va recommencer le tour de France qui vaut bien celui des pays classiques d'excursions où le snobisme continue à pousser la plupart des voyageurs en vacances. On sera tout étonné, et déjà cet étonnement se manifeste tous les jours, de découvrir qu'il n'y a pas une de nos vieilles cités françaises qui n'ait quelque chose d'intéressant à révéler à l'artiste, à l'archéologue, au simple curieux ; que les monuments ne sont nulle part plus nombreux ; que nos églises, notamment, forment un écrin architectural sans pareil ; que la couleur locale, les beautés naturelles, les mœurs sont d'une variété attachante parce que pleines de charmes et de surprises ; que la montagne de notre pays a tous les aspects du gracieux, de l'imposant, du vertigineux ; que chez nous seulement, la mer peut offrir, suivant qu'on la cherche au Sud, à l'Ouest ou au Nord, tous ses contrastes réunis et toute sa diversité. Dans toutes ses régions, de physionomie si différente, le grand paysage se trouve partout en France et le joli coin à chaque détour de la route.

Quand on est maître de soi comme de sa machine, le voyage en auto y est particulièrement délicieux. Suivant sa fantaisie, on modifie, on abrège, on allonge l'itinéraire de la promenade. On se détourne à un carrefour pour gravir une colline d'où l'on espère découvrir un agréable point de vue, ou bien pour visiter une église dont on a entrevu la flèche pointant au milieu des bois. Si l'on s'aperçoit qu'on dépasse, sans y prendre garde, un monument intéressant, on revient même en arrière, car tout est possible quand on a vraiment le goût du voyage.

Et que de journées de vacances à employer ainsi délicieusement en Bretagne, en Normandie, dans l'Est, le long du Rhône, en Dauphiné, en Savoie, dans les Pyrénées, dans les Cévennes, dans le pays des Causses, en Auvergne, le long de la Loire, partout enfin où nous n'avions pas nous-mêmes l'habitude d'aller, éloignés que nous étions, il faut bien l'avouer, par l'inconfort du gîte.

Mais, en même temps que la route ressuscite, l'auberge et l'hôtel se rénovent. Le Touring Club, les sociétés locales de tourisme s'y emploient de leur mieux et déjà ont fait merveille.

L'auberge à la vieille enseigne de fer forgé : Au Cheval Blanc, Au Lion d'Or, Au Petit Ecu, Aux trois Pigeons, A la Tour d'Argent, etc., s'est

requinquée. Elle a repris son train de cuisine naturelle et savoureuse dont nos pères parlaient avec l'eau encore à la bouche et qui était sa gloire. Mais elle s'occupe aussi d'assurer au voyageur ce qu'elle n'avait jamais su lui fournir : la chambre salubre, claire et gaie.

Rien de malpropre, ni de malodorant, plus de nids à poussière, plus de tentures, des murs au vernis clair et fréquemment rincé, peu de meubles, mais confortables, le linge fleurant bon et sain, de larges fenêtres souvent ouvertes, de l'air, de la lumière et de l'eau à profusion.

C'est ainsi que la France pittoresque évoquée par le grelot de la bicyclette et la trompe de l'automobile, va devenir la terre promise du touriste et se révéler dans toutes ses beautés la plupart inconnues de ceux mêmes qui sont à portée d'en jouir les premiers.

ROBERT DELYS.

Correspondance politique et littéraire.

LES VERTUS DES PLANTES

*Toutes leurs applications en médecine
et dans l'art vétérinaire.*

La douce-amère

SOLANUM DULCAMARA — SOLANÉES

La douce-amère, qu'on appelle encore vigne grimpeuse, vigne de Judée, morelle grimpeuse, est une plante assez commune dans les haies et les bois où elle enroule ses rameaux sarmenteux aux arbustes ; ses feuilles, froissées, répandent une odeur désagréable de souris.

Les fleurs violettes ressemblent, en petit, à la fleur de la pomme de terre ; le fruit ovoïde, rouge à la maturité, est vénéneux.

Les rameaux de l'année, d'une odeur désagréable, cueillis à la fin de l'automne, ont seuls des propriétés bienfaisantes.

La douce-amère est dépurative, sudorifique et diurétique, calmante et faiblement narcotique. La médecine l'utilise dans le catarrhe pulmonaire invétéré, l'herpès, les douleurs rhumatismales, la coqueluche, et principalement contre les dartres, les verrues, la teigne et autres affections rebelles de la peau ; contre les tumeurs, les glandes, l'hydropisie, les rhumes de poitrine.

On l'emploie en décoction dans la proportion de vingt grammes graduellement augmentée jusqu'à cinquante grammes par litre d'eau à prendre en vingt-quatre heures.

A haute dose, la douce-amère produit des picotements à la peau, de l'anxiété, des nausées, des vomissements, une sudation abondante, des crampes, des vertiges, des mouvements convulsifs des mains, des lèvres et des paupières.

On extrait la solanine de la douce-amère, c'est un stupéfiant énergique qui détermine de violentes convulsions et qui paralyse les membres inférieurs.

On employait autrefois la racine de douce-amère, en décoction, contre les rhumes de poitrine, l'asthme, la jaunisse.

Il est bon de mettre les enfants en garde contre les rameaux sucrés de cette plante et contre ses baies rouges qui sont légèrement vénéneuses.

La médecine vétérinaire fait avec les tiges de douce-amère, à la dose de 20 à 100 grammes

pour le cheval et de 10 à 40 grammes pour le chien et le mouton, des infusions qui sont prescrites avec avantage dans le farcin, la gale, les dartres anciennes. On la donne aussi dans les dysenteries qui s'accompagnent de douleurs intestinales et d'épreintes pénibles.

Voici comment on prépare un breuvage à la douce-amère pour le farcin, on brise cinquante grammes de tiges de douce-amère et l'on verse dessus un litre d'eau bouillante; on fait macérer douze heures; on passe et l'on fait prendre en deux fois. Ce breuvage est employé contre le farcin et les affections de la peau. Il faut le continuer pendant plusieurs mois, concurremment avec moyens externes.

SERGE DAVRIL.

PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Exécution de l'article 381 du Code de Procédure pénale.)

Par exploit de Vialon, huissier, en date du 3 septembre 1926, le nommé PRYSE (Howell-Loveden-John), né le 12 mars 1897, à Aberystwith (Angleterre), sans profession connue, ayant résidé à Monte-Carlo, puis à Bayonne, *actuellement sans domicile ni résidence connus*, a été assigné à comparaître personnellement le mardi 30 novembre 1926, à 9 heures du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, pour voir statuer sur l'opposition par lui formée au jugement de défaut rendu, le 20 juillet 1926, par le Tribunal Correctionnel de céans.

Pour extrait :
Le Procureur Général,
(Signé :) E. ALLAIN.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Adjudication de Fonds de Commerce (Première Insertion.)

Aux termes d'un procès-verbal d'adjudication dressé par M^e A. Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-six juin mil neuf cent vingt-six;

Le fonds de commerce d'agence de transactions commerciales et immobilières connu sous le nom de *Continental Agence*, exploité à Monaco, rue Florestine, n^o 7, appartenant à M. Alphonse FORESTIER et M. Lucien ETIENNE, y demeurant,

A été adjugé à :

M. Alphonse FORESTIER, susnommé.

Avis est donné aux créanciers, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la dite adjudication, dans le délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente; au domicile élu à cet effet par les parties, en l'étude de M^e Settimo, notaire soussigné, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 16 septembre 1926.

(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion.)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le neuf septembre mil neuf cent vingt-six;

M^{lle} Eléonore de STOURTON PREEDY, commerçante, de nationalité anglaise, célibataire majeure, demeurant à Monte-Carlo, avenue de la Costa, n^o 26 bis,
A cédé à :

M^{me} Marguerite-Jeanne-Fortunée RATTO, veuve de M. Abel-Julien MOUTINARD, sans profession, demeurant à Beausoleil, boulevard de la République,

Le fonds de commerce de couture, lingerie, soieries, lainage, bonneterie et fourrures, qu'elle exploitait à Monte-Carlo, avenue de la Costa, n^o 26 bis.

Avis est donné aux créanciers de M^{lle} Preedy, s'il en existe, à faire opposition sur le prix de la dite cession, dans le délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, au domicile élu à cet effet par les parties, en l'étude de M^e Settimo, notaire soussigné, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 16 septembre 1926.

(Signé :) A. SETTIMO.

Cession de Droits sur Fonds de Commerce (Deuxième Insertion.)

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 5 mai 1926, enregistré à Monaco le 8 mai 1926, folio 92, case 5;

M. le Lieutenant-Colonel CHARTON, Directeur-Gérant de la Société des Ascenseurs de la Gare de Monte-Carlo, et y élisant domicile, a vendu :

A M. DUCLAIR Ellysée, restaurateur, demeurant villa Albina, boulevard du Midi, à Monte-Carlo;

Les droits que la Société des Ascenseurs précitée possédait sur le bar des Ascenseurs de la Gare de Monte-Carlo.

Avis est donné aux créanciers de la Société vendeuse.

Les oppositions, s'il y a lieu, sont reçues par l'acquéreur et en son domicile dans les délais légaux.

La Villa Armide

La « *Vie à la Campagne* » consacre, dans son numéro 278, sous la signature de son Directeur, Albert Maumené, une monographie magnifiquement illustrée à la « Villa Armide », à M. Georges Lefranc, Thonon (Haute-Savoie). De nombreuses habitations de plaisance se succèdent sur la rive française du Lac Léman, reflet accentué du style médiéval, de caractère nettement régional, jusqu'à l'expression du modernisme le plus osé. Telles, sont accrochées au flanc des contreforts de la montagne, d'autres postées à découvert dans la plaine, comme le beau Château de Ripaille, au milieu de ses vignes, d'autres encore sont situées dans des cadres somptueux de verdure. C'est le cas de la Villa Armide, encadrée de grandes conifères, tel un fort curieux arancaria, aux feuilles imbriquées autour de ses branches filiformes, et de vieux châtaigniers : villa aux audacieuses dispositions, aux réminiscences voulues et aux détails d'avant-garde soulignés par le jeu de ses couleurs, joignant dans ses intérieurs la rusticité des meubles locaux, les rappels, aujourd'hui à la mode, du temps de Louis-Philippe, au confort le plus raffiné. *Vie à la Campagne* consacre d'ailleurs dans chacun de ses numéros, une description illustrée à une Maison des Champs (cottage, villa, gentilhommière, château, etc.) intéressante par son histoire, son architecture, son aménagement, ses jardins, ses élevages ou cultures, etc. Les adaptations dont elle a été l'objet comme exemple concret de la mise en valeur d'une exploitation. Vous lirez, de plus, avec intérêt par ces temps de vie chère et de production intensive et profitable, toute une série de précieux conseils, par le texte et par l'image, à la façon du cinéma qui grave à jamais le sujet dans la mémoire. Vous constaterez que *Vie à la Campagne* remplit intégralement son rôle de conseiller et de réalisateur immédiat des productions, des revenus et des économies. Prix de ce numéro : 5,50 franco — Librairie Hachette — 79, boulevard Saint-Germain, Paris (VI^e).

L'ARGUS*, mettant à profit son expérience et sa situation exceptionnelle, vient de publier une nouvelle édition de **NOMENCLATURE des journaux en langue française paraissant dans le monde entier**. Ce volume précis sera l'auxiliaire de tous ceux qui, chaque jour, ont besoin des lumières de la Presse Française.

* 37, rue Bergère, Paris (IX^e).

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Relations de Paris P.-L.-M. avec les villes d'eaux et les centres de séjour du Dauphiné, de la Savoie et de la Tarentaise à partir du 15 Mai

L'attention des personnes désireuses de se rendre en Dauphiné et en Savoie est plus particulièrement appelée sur les relations suivantes :

Relations avec le Dauphiné :

Deux rapides de jour : l'un, avec 1^{re}, 2^e, 3^e classes et wagon-restaurant : Paris, dép. 8 h. 20, Grenoble, arr. 19 h. 50; l'autre, avec 1^{re} classe et wagon-restaurant : Paris, dép. 9 h., Grenoble, arr. 19 h. 50.

Un rapide de nuit avec places de luxe, 1^{re}, 2^e, et 3^e classes : Paris, dép. 19 h. 50, Grenoble, arr. 7 h. 10. Du 14 juin au 9 octobre, ce train partira de Paris : 20 h. 45 et arrivera à Grenoble à la même heure.

Relations avec la Savoie :

Rapide de jour, 1^{re}, 2^e classes et wagon-restaurant : Paris, dép. 8 h. 10, Evian, arr. 20 h. 30, Aix-les-Bains, arr. 17 h. 27, Annecy, arr. 18 h. 53.

Rapide de nuit, places de luxe, 1^{re} et 2^e classes : Paris, dép. 20 h., Evian, arr. 8 h. 23, Annecy, arr. 6 h. 42. A dater du 15 juin, ce train sera prolongé sur Sallanches-Combloux, arr. 9 h. 37 et Chamonix, arr. 11 h.

Du 14 juin au 25 septembre, un deuxième rapide de nuit avec places de luxe, 1^{re} et 2^e classes, circulera entre Paris et Aix-les-Bains (voitures toutes classes entre Paris et Chambéry) : Paris, dép. 21 h. 40, Aix-les-Bains, arr. 6 h. 49, Chambéry, arr. 7 h. 12.

Du 1^{er} juillet au 12 septembre, un troisième rapide de nuit avec places de luxe, 1^{re} et 2^e classes, sera mis en marche entre Paris et Evian, d'une part, Paris et Chamonix, d'autre part : Paris, dép. 19 h. 30, Evian, arr. 7 h. 34, Sallanches-Combloux, arr. 8 h. 05, Chamonix-Mont-Blanc, arr. 9 h. 53.

Relations avec la Tarentaise :

Du 14 juin au 25 septembre, rapide de nuit avec places de luxe, 1^{re} et 2^e classes : Paris, dép. 21 h. 40, Moutiers-Salins (Brides-les-Bains), arr. 9 h. 20, Bourg-Saint-Maurice, arr. 10 h. 30.

A Moutiers-Salins, correspondance par autocar P.-L.-M. pour Pralognan.

A Bourg-Saint-Maurice, correspondance par autocar P.-L.-M. pour Val d'Isère.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et la Méditerranée

Relations de Paris P.-L.-M. avec les villes d'eaux et les centres de séjour de l'Auvergne.

Depuis le 15 mai 1926, les relations de Paris P.-L.-M. avec l'Auvergne sont assurées comme suit :

Deux rapides de jour : l'un, Vichy-Rapide, avec 1^{re}, 2^e classes et wagon-restaurant : Paris, dép. 10 h. 30, Vichy, arr. 16 h. 24; l'autre, toutes classes et wagon-restaurant : Paris, dép. 13 h. 50, Vichy, arr. 19 h. 38, Saint-Etienne, arr. 21 h. 56.

Un express de nuit avec places de luxe, 1^{re}, 2^e et 3^e classes : Paris, dép. 22 h. 40, Vichy, arr. 5 h. 40, Châtel-Guyon, arr. 6 h. 3, Clermont-Ferrand, arr. 6 h. 40, Royat, arr. 7 h. 7, Issoire, arr. 7 h. 53, Brioude, arr. 9 h. Correspondance à Clermont-Ferrand (du 22 mai au 30 septembre) et à Issoire (du 1^{er} juin au 25 septembre) avec les autocars P.-L.-M. pour Saint-Nectaire, Murois, le Lac Chambon et le Mont Dore.

Un 2^e express de nuit avec places de luxe, 1^{re}, 2^e et 3^e classes, plus spécialement affecté aux relations de Paris avec Saint-Etienne : Paris, dép. 22 h. 10, Saint-Etienne, arr. 7 h. 30.

En outre, un express de nuit avec couchettes, 1^{re}, 2^e et 3^e classes, assurera les relations de Paris P.-L.-M. avec le Cantal et le Midi : Paris, dép. 20 h. 30, Clermont-Ferrand, arr. 3 h. 50, Issoire-Saint-Nectaire, arr. 4 h. 52, Brioude, arr. 5 h. 50, Saint-Flour, arr. 7 h. 50, Béziers, arr. 15 h. 23, Nîmes, arr. 13 h. 34.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Services Automobiles P.-L.-M. de Marseille à Menton

En raison du succès obtenu par son organisation automobile de la Route du Littoral, la Compagnie P.-L.-M. continuera à mettre en circulation, jusqu'au 30 septembre, le service d'autocars entre Marseille et Nice qui devait cesser le 5 mai. A ce service seront affectés des cars rapides à 14 places, effectuant le parcours dans la même journée, par Toulon, Hyères, la Côte des Maures, l'Estérel et Cannes.

En outre, des excursions périodiques, au départ de Marseille, permettront, tout l'été, de visiter ses environs : la Sainte-Baume, les Martigues et l'Etang de Berre.

De même, les principaux Services automobiles d'excursions organisés, cet hiver, au départ de Nice, continueront à fonctionner jusqu'au 30 septembre.

Comptoir National d'Escompte DE PARIS

Société Anonyme au Capital de
250 millions de francs entièrement versés.

AGENCES DE

MONTE CARLO : *Galerie Charles III*
LA CONDAMINE : 25, *Boulevard Albert I^{er}*
MENTON : *Avenue Félix-Faure*

Escompte :: Recouvrements :: Chèques
Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres
Ordres de Bourses :: Avances sur Titres
Mandats de voyage :: Lettres de Crédit
Change de Monnaies étrangères
Location de Coffres-forts

Caveaux Spéciaux
pour la garde des Titres, Colis et Objets précieux

ÉLECTRICITÉ

Téléphone 2.12

APPLICATIONS GÉNÉRALES

G. BARBEY

Maison Principale SPRING PALACE MONTE CARLO 33, boul. du Nord
Magasin d'Exposition VILLA SAN-CARLO 22, boul. des Moulins

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT INDUSTRIEL et COMMERCIAL et de DÉPÔTS

Société Anonyme fondée en 1868.

Capital : 75 millions. - Réserves : 75.850.000.

Siège social à MARSEILLE, 75, rue Paradis.

Succursale à PARIS, 4, rue Auber.

Président : M. Edouard Cazalet.

Groupe des Agences de Nice :

NICE, 45, boulevard Dubouchage. =====
MONTE CARLO (Park-Palace). =====
MONACO (La Condamine) 45, rue Grimaldi. =====
MENTON, 1, rue de Verdun. =====

Correspondants dans toutes les villes de France
et principales villes de l'Étranger.

Opérations de la Société : Comptes de dépôts productifs d'intérêts. — Envoi et transfert de fonds et délivrance de chèques pour la France et l'Étranger. — Garde de titres. — Escompte. — Recouvrements. — Change de monnaie. — Garde d'objets précieux. — Encaissement de coupons. — Avances garanties. — Ordres de Bourse. — Souscriptions. — Lettres de crédit.

MONTE CARLO SAISON DE BAINS DE MER

PLAGE DE LARVOTTO

Etablissement ouvert toute la journée
de 9 heures à 19 h. 30

LEÇONS DE NATATION
DOUCHES (jet ou pluie) — MASSAGE

BUFFET DE 1^{er} ORDRE

UN SERVICE DE CAR-AUTOMOBILE
DESSERT L'ÉTABLISSEMENT
et part toutes les demi-heures
de la place du Casino

CRÉDIT FONCIER DE MONACO

Banque Monégasque

Siège Social : 11, boulevard Albert I^{er}, Monaco

Téléphones : 5-86 et 6-85

Agence à MONTE CARLO

Avenue Princesse-Alice (Nouvel Hôtel de Paris)

Téléphones : 2-93 et 5-55

Prêts Hypothécaires.

Ouverture de Crédits Hypothécaires.

Dépôts de fonds à vue et à terme productifs d'intérêts.

Comptes de chèques. — Effets à l'encaissement.

Escompte. — Achat et Vente de monnaies étrangères.

Lettres de crédit. — Délivrance de chèques.

Paiement de coupons. — Avances sur titres.

Ordres de Bourse. — Valeurs locales.

Souscriptions, transferts et régularisations de titres.

Garde de Titres et Colis précieux.

Location de Coffres-Forts.

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS ET TOUTES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

L. PERUGGIA

Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La Foncière

LA C^{ie} LYONNAISE
D'ASSURANCES MARITIMES
REUNIES.

Comp^{te} d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances des transports-valeurs. Assurances contre les risques de voyages dans le monde entier. Assurances contre le vol.

La Préservatrice

C^{ie} Assurances contre les accidents de toute nature : automobiles, chevaux et voitures, tramways, fêtes publiques, tirs, feux d'artifice, bris des glaces. Responsabilité civile des entrepreneurs.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT (6, avenue de la Gare, Monaco
et
Villa Le Vallonnel, Beausoleil.

APPAREILS et PLOMBERIE SANITAIRES

Henri CHOINIÈRE

18, Boulevard des Moulins

MONTE CARLO

TÉLÉPHONE : 0-08

FUMISTERIE — CHAUFFAGE CENTRAL
Distribution d'Eau chaude.

ASSURANCES

INCENDIE — VIE — ACCIDENTS — VOL
RENTES VIAGÈRES — CHOMAGE

LA FRANCE =====

Compagnie Anonyme à Primes fixes, fondée en 1837
A PARIS, 14, rue de Grammont
Capital social : 20 millions

LA CONCORDE =====

Compagnie Anonyme à Primes fixes, fondée en 1905
A PARIS, 72, rue Saint-Lazare
Capital social : 10 millions

LOUIS BIENVENU

AGENT GÉNÉRAL

1, avenue Crovetto (boulevard de l'Ouest), MONACO
— Téléphone (5-54). —

BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 2 septembre 1925. Cinquante Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les n^{os} 2071, 2905, 3136 à 3139, 20154, 26087, 29075, 34215, 39130, 43200 à 43202, 43523 à 43528, 46639, 46640, 49841, 50421, 50422, 50954 à 50956, 53011, 53225, 53882, 56337, 58339, 59190, 62172 à 62174, 62835 à 62839, 62857, 62858, 63542, 84287, 85350, 87924 et 87925.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 2 novembre 1925. Un livret de petit dépôt au porteur de la Banca Commerciale Italiana (France), portant le n^o 838.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 20 novembre 1925. Une Action de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 17043 ; et neuf Cinquièmes d'Actions de la même Société portant les numéros 22191, 28961, 28962, 33712, 38949 à 38951 inclus, 38961, 55089.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 25 mars 1926. Dix-sept Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 18652 à 18656 inclus, 64314, 64320 à 64323 inclus, 165791 à 165797 inclus.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 7 avril 1926. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 917, 4665, 6887 et 19418.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 12 mai 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 35225.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 14 juin 1926. Un livret de petit dépôt au porteur de la Banca Commerciale Italiana (France), portant le numéro 433.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 30 juin 1926. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 10487 et 36095.

Exploit de M^e Charles Soccac, huissier à Monaco, en date du 4 août 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 22566.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 18 septembre 1925. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 45286, 311363 et 6512.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 18 septembre 1925. Dix Coupons d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 514, 3074, 21940, 26004, 41939, 42262, 45250, 47796, 49476 et 49583.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 4 mars 1926. Deux Actions de la Société de l'Hôtel de Paris à Monte-Carlo, portant les numéros 717 et 25558.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 9 mars 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 38951.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 mars 1926. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 38950 et 55089.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 12 avril 1926. Dix Actions de la Société de l'Hôtel de Paris à Monte-Carlo, portant les numéros 4141, 4142, 8879, 8880, 10555, 15676 à 15680 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 4 mai 1926. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 28961, 28962 et 33712.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 14 juin 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 22556.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

Le Gérant LOUIS AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. -- 1026.